

Le vingt-cinq juin deux mille vingt-six à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Campan, en séance publique, sous la présidence de M. Alexandre Pujo-Menjouet, Maire.

Étaient présents :

Alexandre PUJO-MENJOUET, Dominique BORGELLA-ADJUDANT, Aurore VILLE, Thibaut MAURIN, Sylvain SALIGOT, Sarah LAGUERRE, David LAFFAILLE, Viviane TORNE, Stephen GAYE-METOU, Sarah GRANDSIMON, Marie VIDAL, formant le quorum des membres en exercice.

Étaient absents :

Jean-François RABAUD donnant procuration à Viviane TORNE
Mélissa PUJO-MENJOUET donnant procuration à Alexandre PUJO-MENJOUET
David MAPPA donnant procuration à Aurore VILLE
Etienne LAY

Secrétaire de séance : M. David LAFFAILLE

Objet : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le maire propose d'allouer les subventions 2025 aux associations comme suit :

Association	Subvention 2026 demandée
AAPPMA	1 000 €
Ailes du Théâtre	1 500 €
Bzzz	500 €
Carrefour des Patrimoines	11 000 €
Campan Pétanque	200 €
Chasseurs Campanois	1 000 €
Courtaou de Pla	400 €
Eleveurs de la Vallée	1 600 €
Escouliets	800 €
Era Vrespada	2 500 €
Fête de la Montagne	1 800 €
FNACA	500 €
Football Loisirs Campan	2 000 €
Marbrés de l'Espiadet	4 000 €
Mariolles	2 000 €
Maynats	1 000 €
MIAM	600 €

Association	Subvention 2026 demandée
Mounaques et Cie	5 500 €
Pastourelles	3 000 €
Pêche sportive	1 500 €
Piano Pic	1 500 €
Pierre des Esclozes	1 000 €
Pyréneire	1 000 €
Rigoles de Gaye	630 €
Sentiers de Campan	1 500 €
Ski Club	5 780 €
Traverse	2 000 €
Vol Libre Bigourdan	1 000 €
Comité Campan	2 600 €
Comité Galade	1 600 €
Comité Ste Marie	2 600 €
Comité La Séoube	2 600 €
Baleine de Campan	2 000 €
Total	68 210 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

○ **Article Unique** : de verser à chaque association une subvention dont le montant est indiqué dans le tableau ci-dessus, pour un total de 68 210 euros.

Date affichage : 02/07/2026

Le Maire
Alexandre Pujo-Menjouet

